

AVIS PUBLIC

Règlement n° 81-18

EST DONNÉ par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite Municipalité, QUE :

Le projet de règlement n° 81-18 relatif à la taxation 2024 venant ajouté une taxe complémentaire aux propriétés desservies par le réseau d'égout pour le remboursement du prêt 121 a été présenté et déposé lors de la séance extraordinaire du conseil du 5 février 2024. Un avis de motion a également été donné.

Le projet de règlement sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le mardi 9 janvier, à 19 heures, à la salle du Conseil située au 17 route 122 à Sainte-Clotilde-de-Horton.

Le projet de règlement n° 81-17 est disponible dans sa version intégrale au bureau de la Municipalité. Toute personne intéressée peut venir en prendre connaissance ou en obtenir une copie aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 7^e jour du mois de février 2024.



Simon Boucher
Greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Simon Boucher, résidant au 2230 rans de la Rivière de L'Est à Sainte-Clotilde-de-Horton, greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 7e jour du mois de février 2024, entre 10heures et 11heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7e jour du mois de décembre 2024.

Le secrétaire-trésorier,


